

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00834

Numéro SIREN : 888 275 583

Nom ou dénomination : J.G.H

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt 6980

SAS J.G.H.
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 50 Boulevard de la Libération
44 600 Saint-Nazaire

RCS NANTES 888 275 583

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30/09/2021

**RESOLUTION SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2022**

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice est un bénéfice de 12 267 euros, et décide de l'affecter de la manière suivante :

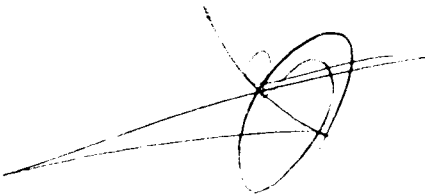
- 12 167 euros au compte autres réserves
- 100 euros au compte réserves légales

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes jusqu'à présent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Saint Nazaire,
Le 31 mars 2022

Le Président,
Jérémy GUILLET,



U pour copie certifiée conforme, le Président

J. G. H

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022



N° 15948 * 04
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		J. G. H		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		50 Boulevard de la Libération 44600 SAINT-NAZAIRE				
SIRET		8 8 8 2 7 5 5 8 3 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 4		Durée de l'exercice précédent*		
				Exercice N clos le		
				3 0 0 9 2 0 2 1		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial*					
	Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040	5 514	042		
Total I (5)		044	5 514	048	5 514	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	STOCKS					
	Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 398	070	6 398
		Autres* (3)	072	788	074	788
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	3 633	086	3 633	
Charges constatées d'avance*	092		094			
Total II		096	10 818	098	10 818	
Total général (I + II)		110	16 332	112	16 332	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	12 267	
	Provisions réglementées			140		
Total I		142			13 267	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	900	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	2 165	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III		176			3 065	
Total général (I + II + III)		180			16 332	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

N° 2033-A-SD Editions Informatiques Comptables 2022

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise J. G. H		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 3 0 1 0 : 9 2 0 2 1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210		
	Production vendue	} Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			Services*	217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	15 473	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	15 473	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier :		- immobilier :		242	1 030
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243			244	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 030	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 443	
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	11
Produits exceptionnels	(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	}		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	2 165
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	12 267	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	12 267	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		2 165	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44. duodecies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septidecies)	993			
	BUD (44. sexdecies)	992					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	14 432	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356		
	Déficits antérieurs reportables *						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	14 432	372

Annexe COVID-19

Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020.

[Evoquer les raisons pour lesquelles l'activité a pu être poursuivie] :

- *Nature de l'activité indispensable (Commerces alimentaires, Aide aux personnes âgées, Pharmacies, Etablissements de santé, Merceries, Entreprises de fournitures d'emballages, Entreprises de transformation de matières plastiques : plexiglass, visières protectrices...)*
- *Zone commentaire pour l'activité*

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que celles relatives aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Immobilisations

Dans le cadre des nouvelles règles comptables applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, la méthode simplifiée prospective a été retenues (règlement 04-06 du CRC) :

- 1° pour les immobilisations décomposables :
 - réallocation des valeurs nettes comptables sans les modifier ;
 - lorsque la durée d'utilisation prévue d'une immobilisation est différente de celle retenue avant l'application des nouvelles règles, il est procédé à un simple réajustement du calcul des dotations futures sur la nouvelle durée, sans recalculer les amortissements passés.
- 2° pour les immobilisations non décomposables :
 - maintien des plans d'amortissement initiaux : les immobilisations non décomposables sont amorties sur leurs durées effectives d'utilisation (règlement 05-09 du CRC pour les PME).

Amortissements

Les amortissements sont calculés sur la base du prix d'achat ou du prix de revient de l'élément d'actif (CGI ann.II art.15)
 Dans les comptes, la base d'amortissement est diminuée de la valeur résiduelle du bien, définie comme le montant que l'entreprise obtiendrait de la cession d'actif sur le marché à la fin de son utilisation, si elle est significative et mesurable (PCG art 322-1.6).

La provision pour amortissement dérogatoire est alors constatée afin que l'amortissement fiscal puisse être pratiqué d'après le coût de revient total.

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles				
Total				
<u>Immobilisations financières</u>				
Immobilisations financières		5 514		5 514
Total		5 514		5 514
Total général		5 514		5 514

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+
Acquisitions	+ 5 514
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	-
Valeur en fin d'exercice	= 5 514

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	5 514
. à moins d'un an	5 514
. à plus d'un an	

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré-premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Autres informations

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE

L'entreprise n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière.

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
ACE-HONORAIRES COMPTA 2021	600
ACE-HONORAIRES JURIDIQUE ANNUEL 2	300
Total	900

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
LMP GUILLET	6 398
Total	6 398

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	6 398	6 398	
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	788	788	
Charges constatées d'avance			
Totaux	7 186	7 186	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) à 1 an max. à l'origine à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	900	900		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	2 165	2 165		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	3 065	3 065		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice				